



Budget Primitif 2019

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 7 février 2019

Sommaire

Introduction	3
Vue d'ensemble	4
Les dépenses	5
I- Les moyens humains	5
II- Les moyens d'intervention	5
III- Les subventions et participations	19
IV- La dette	19
V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses	20
Les recettes	21
I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante	21
II- La fiscalité	22
III- Les dotations et subventions	23
IV- Les cessions	24
V- Le recours à l'emprunt	24
VI- Produits financiers et produits exceptionnels	24
Budget annexe eurocéane	25

Introduction

Le rapport d'orientations budgétaires a posé et décrit le contexte dans lequel ce Budget Primitif 2019 a été élaboré et sera exécuté.

Le budget équilibré présenté s'élève à 24,6 M€ dont 19,9 M€ en fonctionnement et 4,7 M€ pour la section d'investissement.

Ce BP 2019 est avant tout celui des promesses tenues puisqu'il réaffirme les engagements pris par la majorité municipale au travers de 5 orientations :

- Une maîtrise recherchée des dépenses de fonctionnement,
- Un haut niveau d'investissement sauvegardé,
- Un service aux usagers en constante amélioration,
- Des moyens dédiés au personnel plus adaptés,
- **Un niveau inchangé de fiscalité pour la 18ème année consécutive.**

Les éléments marquants de la section de fonctionnement :

- Une hausse de 1,2 % des charges à caractère général,
- Une politique de subventions aux associations maintenue leur permettant de poursuivre leurs actions à destination de la population.

Les éléments marquants de la section d'investissement :

- Le rayonnement de la Culture avec la réalisation de l'Espace Marc Sangnier,
- La construction de l'école Berthelot

Le budget annexe Eurocéane est pour sa part, marqué par une charge de compensation qui poursuit sa décroissance.

Cette année 2019 sera donc une nouvelle fois marquée par d'importantes réalisations, dans un cadre financier contraint.

I- Vue d'ensemble du budget

BP 2019 - EQUILIBRE D'ENSEMBLE						
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	4 316 926	70	Produits des services	1 621 557
	012	Charges de personnel	11 380 141	73	Impôts et taxes	13 753 308
	65	Charges de gestion courante	1 840 578	74	Dotations et subventions	4 260 312
	014	Atténuation de produits	726 725	75	Autres produits de gestion	124 691
	66	Charges financières	294 480	013	Atténuations de charges	101 660
	67	Charges exceptionnelles	27 092	76	Produits financier	44 556
	68	Provisionnement	-	77	Produits exceptionnels	30 000
		TOTAL DEPENSES REELLES	18 585 942		TOTAL RECETTES REELLES	19 936 084
		Opération d'ordre entre sections	620 142		Opération d'ordre entre sections	-
		Virement à l'investissement	730 000			
		TOTAL DEPENSES ORDRE	1 350 142		TOTAL RECETTES ORDRE	-
		002	Résultat reporté		002	Résultat reporté
	TOTAL	19 936 084		TOTAL	19 936 084	
Investissement	16	Remboursement dette	974 715	024	Produits des cessions	1 200 000
	2..	Dépenses d'équipement (PPI)	3 223 110	10	Dotations et fonds propres	892 200
	13	Subventions d'équipement et am.	-	13	Subventions d'équipement	627 198
	10	Dégrèvement TLE	-	16	Recours à l'emprunt	-
		TOTAL DEPENSES REELLES	4 197 825	27	Prise en charge dette - Métropole	128 285
		Opération d'ordre entre sections	-		TOTAL RECETTES REELLES	2 847 683
		Opérations patrimoniales	500 000		Opération d'ordre entre sections	620 142
		TOTAL DEPENSES ORDRE	500 000		Opérations patrimoniales	500 000
		001	Reprise de résultat	-	Virement du fonctionnement	730 000
		TOTAL	4 697 825		TOTAL RECETTES ORDRE	1 850 142
				001	Reprise de résultat	-
	TOTAL GENERAL	24 633 909		TOTAL GENERAL	24 633 909	

II- Virement à l'investissement et équilibre budgétaire

L'autofinancement total de l'année s'élève à 1 350 142 €, (620 142 € d'amortissement et 730 000 € de virement de la section de fonctionnement) auquel s'ajoute 892 200 € de dotation et fonds divers (FCTVA...). Par ailleurs 1 200 000 € de produits de cessions viennent équilibrer la section d'investissement.

I- Les moyens humains

Chapitre 12	11 380 141 €
Chapitre 65	208 248 €

Les charges de personnel, premier poste de dépense du budget de fonctionnement, progressent au budget 2019 de 1,20%, par rapport à 2018 (11 245 199 €) en raison notamment du glissement vieillesse technicité et du report de 2018 à 2019 du déroulement du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) et du Transfert Primes Points.

L'équipe municipale s'inscrit dans une volonté de maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel.

II- Les moyens d'intervention

Les moyens d'intervention de la commune sont présentés comme l'an passé selon une grille de lecture dépassant la séparation « fonctionnement – investissement », pour faire ressortir les crédits dédiés à la traduction des grandes orientations du programme de mandature.

Ainsi, l'enveloppe 2019 du PPI est conforme à la prospective de 2018 à savoir 3 223 110 €.

L'année 2019 est par ailleurs marquée par la déclinaison budgétaire de plusieurs orientations de l'équipe municipale :

- **la gestion responsable des moyens de la collectivité** : avec la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (1,20%), sans prise en compte des dépenses exceptionnelles liées d'une part à l'ouverture de l'Espace Marc Sangnier, aux festivités du bicentenaire de la Ville qui se dérouleront en 2019.

- **la mise en œuvre de projets nouveaux liés à la fois à des travaux de co-construction engagés de longue date mais aussi liés à des projets de territoire, malgré la contrainte budgétaire** :

- Le skateparc ;
- L'orientation COP 21

qui seront développés ci-dessous.

A - Promouvoir une gestion responsable et durable de la collectivité

Dans le prolongement des démarches engagées depuis plus de trois ans, le budget de l'année 2019 continue d'afficher les effets d'une politique de maîtrise de coûts. Ainsi, le niveau de dépense en matière de fluides est contenu par rapport à 2018 avec une augmentation limitée à 3,21%. Cela reste permis grâce à un meilleur suivi de nos contrats et de nos consommations.

Le budget dédié au parc automobile n'évolue pas en 2019, tandis que la téléphonie marque une évolution de +5,26% afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Par ailleurs, dans le cadre de la **COP 21**, la Ville étudie la faisabilité d'une démarche de labellisation « Citergie ». Le pré-diagnostic avec l'ADEME a d'ores et déjà été engagé. Quelques actions visant à réduire les consommations seront menées en collaboration avec la Métropole Rouen Normandie.

B - Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action

En ce qui concerne les moyens techniques les interventions de maintenance sont maintenues au niveau des années précédentes à l'exception du budget consacré :

- **En matière d'espaces publics** : Toutes les prestations d'entretien des voiries sont effectuées en Régie depuis 2018. La commune disposera d'ici quelques mois d'une nouvelle balayeuse acquise en 2018 et livrée en 2019 ;
- **En matière de bâtiments et moyens généraux** : le renouvellement du stock de fournitures et la location des moyens extérieurs sont légèrement en baisse ;
- **En matière de parc automobile** : le maintien du volume des locations de longue durée et l'acquisition d'un pont élévateur (12 000 €). La commune a souhaité développer le secteur garage du Centre Technique Municipal afin de minimiser les coûts d'entretien et de réparation des véhicules dont elle est propriétaire et qui étaient jusqu'à aujourd'hui externalisés ; la Ville souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche respectueuse de l'environnement en introduisant dans sa flotte la location de véhicules à faibles émissions.

En investissement, des moyens importants sont consacrés à l'acquisition de matériel ainsi qu'à des travaux d'amélioration des bâtiments afin d'améliorer l'efficacité des services :

- Renouvellement du matériel thermique obsolète (souffleurs, débroussailleuses, tronçonneuse) et le renouvellement de 3 tondeuses autoportées (25 000 €) ;
- Acquisition de deux armoires chauffantes et de deux lave-linge afin de permettre le nettoyage et le séchage des tenues de travail des équipes du CTM ;
- Travaux d'amélioration du Centre technique : changement des portes de garage ; modification du système d'aspiration des poussières pour les travaux de menuiseries, climatiseur pour l'étage, remplacement des tôles translucides.

Enfin, des travaux de maintenance nécessaires au renouvellement de nos locaux administratifs sont programmés, tout comme la finalisation de la rénovation de la terrasse de l'Hôtel de Ville, ou les travaux d'entretien dans le bâtiment du CCAS.

L'effort engagé l'an passé sur les crédits dédiés à la formation professionnelle et à la valorisation des ressources humaines se poursuit en 2019. Il s'agit en effet là d'un préalable indispensable à la modernisation de l'action publique, et donc à la bonne gestion de la collectivité.

Par ailleurs, au sein du PPI, une enveloppe spécifique est dédiée à la sécurisation et à l'adaptation des postes de travail notamment par l'acquisition de matériel plus moderne mais aussi ergonomique. Il s'agit là d'une responsabilité de l'employeur, mais surtout d'un enjeu fort en termes d'amélioration des conditions de travail des agents. Enfin, des moyens seront consacrés à la signalétique relative à la sécurité incendie.

C - Réduction de notre empreinte énergétique

En 2019, une enveloppe de 112 000 € est dédiée à des travaux visant à réduire notre empreinte énergétique avec le remplacement d'une 1ère tranche de menuiseries à l'Ecole Camus Maternelle, le raccordement du bureau de la rue Pasteur au chauffage urbain, le remplacement des éclairages du gymnase de l'école Camus par des LED.

D - Communiquer et sensibiliser, développer la transparence

La Ville affirme sa volonté d'optimiser les coûts liés à la communication institutionnelle en poursuivant la distribution chez les commerçants et dans les lieux publics, mode de diffusion moins coûteux que la distribution « toutes boîtes aux lettres ».

Elle va poursuivre le développement en 2019 de la page Facebook de la Ville de Mont-Saint-Aignan. Celle-ci permet à tous les utilisateurs du réseau social d'être informés de la vie de la collectivité et des événements se déroulant sur le territoire. A ce jour, la page Facebook compte 750 abonnés. Enfin 5 000 € seront dédiés au renouvellement du matériel à destination des manifestations.

En 2019, à l'approche de l'ouverture de l'Espace Marc Sangnier, la Ville budgète 9 000 € pour créer une signalétique propre à ce nouvel équipement dans l'idée de renforcer l'identité du lieu. Il sera un véritable marqueur d'attractivité.

Orientation n°2: Valoriser les spécificités et les atouts de Mont-Saint-Aignan pour asseoir son identité et renforcer son attractivité

A - Consacrer l'excellence culturelle

Le projet de mandature fait état d'une volonté de développement et de promotion appuyée de la politique culturelle de la collectivité. Fer de lance de cette volonté, la réouverture de l'Espace Marc Sangnier en septembre 2019, dont l'inauguration engendre certes des dépenses exceptionnelles, mais dont le projet fait l'objet d'un accompagnement institutionnel, et de fait financier substantiel, notamment grâce à la municipalisation de la Bibliothèque.

Le cinéma Ariel, équipement culturel plébiscité par le public, fera également l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité.

- **Place et rayonnement de l'Ariel à Mont-Saint-Aignan et sur la métropole :** Seul cinéma de la Métropole ayant vu sa fréquentation croître cette année (+6%), le plébiscite public s'accompagne d'une hausse des recettes institutionnelles due en partie aux labels (10 000 € de la Région Normandie, 3 000 € du Centre National du Cinéma) et d'une hausse importante également des recettes propres. Marqué en 2018 par les festivités liées à ses 50 ans, qui ont mêlé nouveautés (séance de cinéma de plein air) et développement de sa programmation, notamment jeune public (séances galopins plus régulières), l'Ariel se prépare en 2019 à une année charnière avec la volonté de fidélisation et de développement des publics. La programmation, concentrée en fin de semaine (vendredi, samedi, dimanche) depuis 2002, s'étendra du mercredi au dimanche, permettant de toucher un public étudiant et familial et offrant une complémentarité artistique avec l'Espace Marc Sangnier.

- **Développement de la lecture publique** : la modification des statuts de la bibliothèque Marc Sangnier en 2018, la requalification de la politique documentaire et l'ouverture élargie des horaires de la bibliothèque à compter de septembre dans le cadre de son intégration à l'Espace Marc Sangnier ont été autant de décisions municipales qui ont conduit la Direction Régionale des Affaires Culturelles à accompagner le projet de manière très significative. Outre les 50 % de subventions attribuées à la collectivité (informatique, politique documentaire), la DRAC s'engage à subventionner entre 40 et 60% du fonctionnement lié à la Bibliothèque durant 5 ans. D'autres leviers financiers sont attendus en 2019, notamment par le biais du Centre National du Livre.
- **Inauguration de l'Espace Culturel** : le budget intègre le projet Arts Visuels, à hauteur de 20 000 €, et l'assurance y afférant (3 000 €). Il prévoit également l'achat d'un spectacle professionnel, qui accompagnera les représentations de toutes les entités présentes au sein du centre. Une enveloppe de 35 500 € est consacrée à cette opération. Par ailleurs, afin de faire du centre culturel un lieu d'échange pour tous, la Ville développe l'ambition d'y développer un espace de détente et de restauration.

Par ailleurs, les crédits d'investissement nécessaires à l'acquisition du matériel informatique et scénique indispensables à l'ouverture, les travaux relatifs aux abords sont inscrits en 2019. Enfin, une enveloppe de 655 000 € est inscrite pour les travaux nécessaires à la finalisation du chantier.

B - Valoriser le patrimoine

Comme l'an passé, des crédits relatifs à la maintenance des édifices culturels relevant de la responsabilité de la Ville sont inscrits au budget.

Orientation n°3 : Conforter la qualité du cadre de vie en embellissant la ville et créant les conditions d'un développement urbain maîtrisé, respectueux de l'identité du territoire mais prenant en compte également les besoins nouveaux des habitants

A - Maîtriser le développement urbain

Le budget prévoit des crédits nécessaires au traitement des cavités souterraines de la Ville en cas de besoin. A noter qu'en 2019 auront lieu les travaux de comblement de la marnière située rue Croix Vaubois, pour lesquels la Ville a réalisé des engagements budgétaires à l'occasion de la dernière décision modificative afin d'autoriser les opérations sous mandat de la Métropole et des deux propriétaires privés concernés. Ces travaux permettront une réouverture de la voirie à la circulation.

B - Rendre les espaces publics plus conviviaux et embellir la Ville

En 2019, des travaux importants sont programmés :

- Entretien des aires de jeux pour enfants (30 000 €) notamment pour le renforcement des contrôles internes annuels (en plus des contrôles réglementaires), le remplacement du sable, la réparation des jeux en plus des petites réparations menées en régie depuis 2018 ainsi que 70 000 € pour la création et la pose de nouvelles aires de jeux avec le réaménagement de l'espace de jeu du Parc de la Risle et des abords ;
- Opérations d'embellissement d'espaces verts (70 000 €). Bien que ce budget soit en légère diminution, diverses améliorations dans les quartiers seront menées. En effet, suite aux études paysagères menées en 2018, a été proposé de mener une requalification de plusieurs massifs dont 4 ont pu être réalisés en 2018. Les crédits de 2019 permettront de poursuivre le travail de requalification des sites dont 13 sont encore à reprendre.
- Abords Marc Sangnier : Suite à la réalisation de la voirie en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et à la finalisation du chantier, les cheminements piétons, l'éclairage public, les plantations et le ré-engazonnement des espaces verts ainsi que la pose du mobilier urbain (bancs, tables de pique niques, jeux pour enfants...) vont pouvoir être réalisés.
- Valorisation des panoramas avec la finalisation et la gravure de tables d'orientation conçue par les agents de la commune et qui seront installés avant l'ouverture de l'Armada ;

En revanche, l'acquisition du bois Clamageran est différée à 2020 afin de travailler de façon plus approfondie sur l'identification des contraintes écologiques et de ses atouts touristiques et faunistiques.

C - Mise aux normes d'accessibilité et en sécurité des bâtiments

En 2019, le programme de mise en accessibilité des bâtiments publics se poursuit avec une enveloppe prévue de 60 000 €. Des travaux de mise en conformité électrique et des aménagements destinés à répondre aux observations formulées par les commissions de sécurité sont prévues (60 000 € en investissement).

Orientation n°4 : Dans une démarche d'écoute et de proximité, veiller au développement harmonieux et équilibré de la ville et de ses quartiers, en initiant ou soutenant des actions favorisant les liens entre les habitants, le soutien aux plus fragiles et le bien-être du plus grand nombre.

A - Développer la proximité

Comme cela avait déjà été mentionné l'an passé, la recherche de proximité est marquée avant tout par des démarches comme le « **Cercle de la Proximité** » qui ne trouvent pas de traduction budgétaire, mais pèsent réellement sur le lien que l'institution communale peut entretenir avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les associations, des crédits sont prévus afin de poursuivre les travaux de réaménagement du Rexy après le départ du service culturel (15 000 € en investissement).

Enfin, une enveloppe de 40 000 € est prévue afin de mener les travaux indispensables à la conservation du pignon de la maison du Village.

B - Préserver la tranquillité des espaces publics

Ville de toutes les générations et reconnue pour sa tranquillité de vie, la Ville de Mont-Saint-Aignan a toujours su s'inscrire dans une démarche de prévention et de sécurité sur son espace public. La présence d'une police municipale bien identifiée par les habitants et présente sur une large plage horaire dans la semaine, contribue à garantir un sentiment de sécurité et préserve de bon nombre d'actes malveillants.

Pour autant, la Ville reste une victime « privilégiée » des actes de vols par effraction.

Il convient donc de poursuivre l'évolution des outils mis à disposition des forces de police. Ainsi, outre l'acquisition d'un Géo Verbalisateur Electronique pour un montant de 2 500 €, la Ville va poursuivre la modernisation des outils à destination de la police municipale ainsi que le déploiement de la démarche de vidéo-protection sur son espace public. 16 sites d'implantation ont été identifiés en lien avec la Police Nationale. Il convient d'inscrire en 2019, un montant de 60 000 € en complément des 120 000 € de 2018.

C - Embellir le cimetière

La poursuite des travaux d'embellissement du cimetière est confirmée (10 000 € en investissement). L'entretien des espaces ainsi que le fleurissement continuent d'être assurés en régie.

D - Soutenir la parentalité

La Ville accompagne les familles au quotidien en déployant des modes d'accueil adaptés aux besoins des parents. Des modes de garde sont proposés pour que les familles puissent trouver un accueil pour leurs enfants quel que soit leur âge : crèches, accueil périscolaire avant et après l'école, le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Une enveloppe de 11 500 € est allouée pour renouveler des équipements et matériels de la petite enfance. Elle est de 8 400 € pour les matériels et équipements des accueils de loisirs. 20 000 € sont dédiés pour les besoins relatifs au temps scolaire. C'est donc un total de 39 900 € consacrés aux équipements d'accueil des enfants de la commune.

E - Construire, aménager et rénover les équipements municipaux

Comme chaque année, des moyens importants sont dédiés à la maintenance courante de nos équipements. Ceux-ci constituent une véritable richesse pour notre territoire, et contribuent grandement à son attractivité, mais demandent naturellement un investissement financier et humain conséquent pour assurer l'accueil des usagers dans les meilleures conditions.

Ce patrimoine bâti, parfois vieillissant, impose la réalisation d'opérations lourdes et incontournables qui pèsent fortement sur le budget communal.

Maintenance et améliorations des groupes scolaires :

L'année 2019 sera marquée par :

- La poursuite des travaux de couverture du **groupe scolaire du Village** (3ème tranche relative à l'école élémentaire) pour un montant de 150 000 €.
- Les travaux d'étanchéité des chéneaux ainsi que la climatisation des zones de préparations froides de la cuisine de **l'école Saint Exupéry Maternelle** ;
- Le remplacement de la porte et du châssis des locaux du personnel de **l'école Marie Curie** ; l'isolation de la salle polyvalente **Pierre Curie** ;
- La climatisation des zones de préparations froides de la cuisine et le remplacement des faux plafonds du préau de **l'école Camus** ;

- Le remplacement des fenêtres de l'étage de **l'école Berthelot** ; l'installation des rideaux dans les classes n° 1 et 3 de l'école Elémentaire Berthelot.

Le budget 2019 prévoit des crédits dédiés à la réalisation de « travaux d'investissement en régie ». Cette démarche vise à valoriser sur le plan financier les travaux d'investissement directement réalisés par du personnel communal. Les travaux prévus sont la mise aux normes électriques des armoires des tennis et des vestiaires foot, le remplacement des éclairages des salles de classe de l'école élémentaire Berthelot, la rénovation de l'escalier extérieur de la maison des scouts.....

Ces crédits clairement identifiés, qu'il s'agisse des moyens en fourniture, du temps de travail des équipes ou du matériel mobilisé permettent de flécher des opérations réalisées qui seront ensuite basculées à l'investissement, pour être prises en compte dans l'actif communal.

Il s'agit là prioritairement d'une démarche de **qualité comptable**, mais aussi de l'opportunité de **valoriser le travail réalisé par les équipes techniques de la Ville**.

Maintenance et amélioration des équipements sportifs

Tout comme la politique en faveur de l'enfance, le sport participe à une identité forte de la collectivité de par les infrastructures présentes sur le territoire communal.

En 2015, la **cage de lancers** et son aire de réception ont été retirés des équipements sportifs du centre sportif des Coquets de par leur vétusté et leur conception pouvant constituer un caractère à risque. Afin de soutenir le club d'athlétisme (EMSAM) dans son école d'apprentissage (jeunes de moins de 14 ans), la Ville mettra en place en 2019 une petite structure (poteau, filets et plateau d'évolution) permettant d'initier les jeunes de l'école d'athlétisme au lancer. Cette structure sera implantée en sécurité au centre sportif des Coquets. Un montant de 20 000 € en investissements est consacré à cette opération.

Des travaux de mises aux normes de locaux entraînant des agrandissements s'engagent en 2019 au Centre sportif des Coquets.

D'une part au **Centre Nautique Eurocéane**, afin de répondre aux recommandations de l'inspection du travail, la Ville doit engager des travaux de mise aux normes de locaux du personnel du délégataire (Vert Marine), à savoir les vestiaires, les blocs sanitaires et les douches. Ces travaux passent par un agrandissement temporaire. En effet, la Ville entame une étude prospective sur le prochain cycle de vie d'Eurocéane. En effet, l'actuel complexe va fêter ses 20 ans d'existence et les modifications des pratiques sportives et des usages doivent être prises en compte dans l'évolution de l'équipement.

D'autre part, **les locaux du service espaces verts** et ceux du service des sports doivent également être mis aux normes. Ainsi, dans le cadre des aménagements provisoires opérés en 2019, certains espaces seront mutualisés.

La Ville est l'une des rares villes normandes à offrir une installation sportive dédiée à la pratique du roller où un club propose plusieurs activités : roller hockey, vitesse, artistique, randonnée. Cet équipement a été mis en place dans les années 1990. La toiture présente des points d'infiltration d'eau occasionnés par les joints de serrages de panneaux translucides altérés dans le temps. Aussi, il est programmé en 2019 de remplacer ces panneaux pour assurer, d'une part une meilleure étanchéité de la toiture et, d'autre part une meilleure lumière naturelle sur la surface de roulage. Le coût de ces travaux s'élève à 65 000 €.

F - Améliorer la qualité de l'accueil des jeunes publics

Avec le retour aux 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2018, la Ville a mis en œuvre un accueil de loisirs le mercredi en demi ou en journée complète. Avec la validation de son Projet Educatif de Territoire (PEdT) et de son plan mercredi, des propositions d'activités culturelles, sportives ou artistiques sont organisées le mercredi en complémentarité des parcours de découverte sur les temps périscolaires. Le budget de l'ALSH en augmentation de 30 % permet ainsi d'enrichir l'offre sur l'ensemble de ses accueils de loisirs réaffirmant le choix de la Ville, labellisée Ville amie des enfants, de mettre le bien-être de l'enfant au cœur de ses priorités. La labellisation de la Ville pour son plan mercredi ouvre par ailleurs la possibilité de bénéficier d'un doublement de la prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales générant ainsi un co-financement supplémentaire de 22 000 €.

G - Animer la ville pour renforcer le lien social

L'ensemble des actions et projets développés en faveur du renforcement du lien social autrefois développées au sein du centre social se poursuivent ; elles sont soit pilotées par les services municipaux, soit par le CCAS. Les moyens budgétaires sont répartis entre :

- Les actions de renforcement du **lien social**,
- La démarche de soutien de la **parentalité** (voir ci-dessous) ;
- Les actions à destination de la **jeunesse** (voir au sein de l'orientation 5).

Orientation n°5 : Placer l'éducation au cœur de notre action pour accompagner les familles et offrir à chaque enfant les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement

A - Garantir la qualité des conditions de travail des enseignants et des enfants

Toujours dotées de moyens conséquents, gérés au quotidien par les responsables de groupe scolaire, les écoles bénéficient de dotations calculées en fonction des effectifs de l'école pour l'achat de manuels scolaires, de fournitures pour les élémentaires ou de matériels d'activité pour les écoles maternelles.

Le plan d'informatisation déployé dans les écoles élémentaires en 2014 s'est achevé en 2018 et, conformément à la demande des équipes de l'Education Nationale, il a permis de doter les écoles de classes mobiles et de vidéo projecteurs. Une enveloppe de 10 000 € permettra de parachever cette dotation afin de compléter les outils numériques en collaboration étroite avec le responsable numérique de la circonscription.

La reconstruction de l'école maternelle Berthelot dont le chantier a démarré en janvier 2018 s'inscrit pleinement dans la priorité de la Ville à destination des enfants, de leur condition d'apprentissage et de leur bien-être. Ces nouveaux espaces seront inaugurés pour que les enfants puissent effectuer leur rentrée 2019 dans ces nouveaux espaces dédiés à l'école, au périscolaire et au sport dans son nouveau gymnase. Une enveloppe de 250 000 € est inscrite au budget afin de finaliser les travaux, d'acquérir le matériel nécessaire ainsi que le mobilier.

B - Favoriser les apprentissages et gommer les inégalités

Mise en place avec la réforme des rythmes scolaires en 2014, le PEdT de la Ville de Mont Saint Aignan renouvelé en 2018, s'inscrit dans une démarche de complémentarité éducative et d'harmonie des différents temps de l'enfant. Soucieux d'offrir à l'ensemble des enfants montsaintaignanais, des activités de découverte, des actions éducatives initiées par la Ville dans le domaine de la culture, du sport, de la prévention ou de l'environnement, sont proposées sur le temps scolaire en collaboration étroite avec les enseignants. Les parcours de découverte introduits en 2014 sont maintenus sur les temps périscolaires du soir renforçant l'offre à destination des 3 à 11 ans. Une enveloppe de 18 000 € permet ainsi aux enfants de découvrir sur une période de 6 à 7 semaines une activité culturelle, sportive ou artistique.

C - Développer une politique éducative en faveur de la jeunesse

Riche d'une cinquantaine d'adhérents, l'offre du **Passeport Jeunes** a été ajustée pour mieux s'adapter à la demande des jeunes et de leur famille. Dans une démarche moins consumériste, un budget de 5 950 € permet des propositions de loisirs, et la création de « **MSA jeunes en action** », qui conformément aux orientations politiques s'orientent davantage sur l'accompagnement des adolescents à des montages de projets.

Ainsi, à la demande des jeunes, « MSA jeunes en action » a permis la concrétisation d'un projet **skate park**. Une enveloppe de 100 000 € permettant l'aboutissement de ce projet est inscrite en 2019. Ce projet est conditionné à l'obtention de subventions de la part de nos partenaires (Métropole, Département...). Un financement participatif va également être mis en place.

Très fortement impliquée dans une démarche de politique éducative en faveur des jeunes, la Ville a renforcé son **partenariat avec le collège** en mettant en œuvre des actions de prévention dans toutes les classes de la sixième à la troisième sur des thématiques comme "l'utilisation raisonnée des écrans", sur "la prévention des addictions", sur "le harcèlement et la violence". En collaboration avec les enseignants du collège, une enveloppe de 2 000 € est inscrite pour permettre cette démarche.

D - Soutenir l'éducation artistique

Le périmètre de fonctionnement des **ateliers artistiques offerts par la commune (musique, théâtre, terres, arts plastiques et danse)** reste inchangé. La prestation versée à la troupe de l'Escouade pour assurer les ateliers théâtraux et des actions dans les écoles représentent l'essentiel des moyens d'intervention de ce secteur d'activité.

Orientation n°6 : Renforcer la démarche relationnelle avec les citoyens par l'innovation en matière de communication, d'interactivité et le passage à la mairie 4.0

Les dépenses de téléphonies sont en augmentation de 5,26% par rapport à 2018. A noter cependant qu'à périmètre constant, c'est-à-dire sans la prise en compte de la téléphonie propre au nouvel Espace Marc Sangnier, le budget serait en baisse de 11%. L'Espace Marc Sangnier aura, à son ouverture, ses abonnements propres (téléphonie + internet). Les dépenses de fonctionnement pour le service informatique sont en légère augmentation (+1,19%). Elles comprennent les contrats de maintenance, les locations de logiciels, de photocopieurs... Elles sont obligatoires.

La Ville franchira un pas de plus dans la sécurisation de son système d'information. Le plan de reprise d'activité engagé en 2018 sera mis en place en 2019 afin de garantir la pérennité des données et la continuité du système. Par ailleurs, un serveur sera acquis permettant de renforcer l'infrastructure informatique indispensable à la sécurisation. Enfin, la base applicative d'Astre et de GESTOR seront mises à jour afin de garantir la maintenance des applications du pôle Astre (finances et RH). Un travail de refonte du système hardware apportera une plus grande souplesse d'utilisation des logiciels métiers.

Une enveloppe de 21 400 € est consacrée à la migration des logiciels sur les serveurs de la Ville. En 2019, des acquisitions de logiciels structurants seront réalisées avec notamment le module multi activité ARPEGE facilitant la transmission rapide d'informations vers les usagers.

Opérations ponctuelles

Comme l'an passé, des crédits « non-reconductibles », ciblant des opérations ponctuelles de fonctionnement, sont inscrits au budget en dehors des budgets récurrents des services. Sont prévus, dans ce cadre en 2019, le bicentenaire de la Ville. Afin d'animer la Ville, un certain nombre de festivité est programmé au premier trimestre 2019.

III- Les subventions et participations

Les subventions et participations versées par la Ville portent sur 4 principaux postes :

- **Les associations et l'établissement public « Centre Dramatique National » (CDN)** bénéficient en 2019 d'un budget de 517 070 € en légère baisse par rapport à 2018 du fait du non financement des classes découvertes et de la fin du subventionnement à l'association des familles rurales pour le soutien aux activités du jardin des bambins ;
- La subvention au **Centre Communal d'Actions Sociales** maintenue à 616 000 € ;
- La participation de la commune aux **frais de scolarité** d'un montant de 33 260 €, en augmentation de 27% par rapport à 2018 ;
- La contribution au **budget annexe Eurocéane** d'un montant de 450 000 € qui est en diminution (-17.58%) par rapport au BP 2018. Cette diminution correspond à l'application des dispositions relatives à la convention de délégation de service public qui prévoit une dégressivité de la compensation pour contrainte de service public. Cette évolution est renforcée par l'évolution des prix issue de l'indexation qui est négative, entraînant une régularisation tarifaire.

IV- La dette

Après renégociation de la dette de la commune, le budget consacré au 2019 en section d'investissement, à la charge de la dette s'établit à 974 715 €. En fonctionnement, elle s'établira à 294 480 €.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
▶ 2018	14 901 686.80 €	904 579.63 €	371 863.82 €	1 276 443.45 €	16 548 060.78 €
▶ 2019	16 548 060.78 €	974 714.02 €	* 295 755.65 €	* 1 270 469.67 €	15 573 346.76 €
▶ 2020	15 573 346.76 €	1 194 099.01 €	* 281 982.10 €	* 1 476 081.11 €	14 379 247.75 €
▶ 2021	14 379 247.75 €	1 109 920.48 €	* 265 483.54 €	* 1 375 404.02 €	13 269 327.27 €
▶ 2022	13 269 327.27 €	1 095 636.30 €	* 248 190.28 €	* 1 343 826.58 €	12 173 690.97 €
▶ 2023	12 173 690.97 €	1 108 851.42 €	* 229 554.59 €	* 1 338 406.01 €	11 064 839.55 €
▶ 2024	11 064 839.55 €	1 122 321.82 €	* 210 570.58 €	* 1 332 892.40 €	9 942 517.73 €
▶ 2025	9 942 517.73 €	1 131 309.07 €	* 189 771.37 €	* 1 321 080.44 €	8 811 208.66 €
▶ 2026	8 811 208.66 €	1 145 305.24 €	* 168 681.99 €	* 1 313 987.23 €	7 665 903.42 €
▶ 2027	7 665 903.42 €	1 136 238.61 €	* 146 627.30 €	* 1 282 865.91 €	6 529 664.81 €
▶ 2028	6 529 664.81 €	1 127 448.46 €	* 125 333.42 €	* 1 252 781.88 €	5 402 216.35 €
▶ 2029	5 402 216.35 €	1 142 273.04 €	* 103 470.16 €	* 1 245 743.20 €	4 259 943.31 €
▶ 2030	4 259 943.31 €	1 157 384.79 €	* 81 141.41 €	* 1 238 526.20 €	3 102 558.52 €
▶ 2031	3 102 558.52 €	1 106 122.83 €	* 58 456.47 €	* 1 164 579.30 €	1 996 435.69 €
▶ 2032	1 996 435.69 €	773 188.84 €	* 38 245.15 €	* 811 433.99 €	1 223 246.85 €
▶ 2033	1 223 246.85 €	643 503.52 €	* 21 792.11 €	* 665 295.63 €	579 743.33 €
▶ 2034	579 743.33 €	117 703.49 €	* 10 885.64 €	* 128 589.13 €	462 039.84 €
▶ 2035	462 039.84 €	112 286.34 €	8 732.55 €	121 018.89 €	349 753.50 €
▶ 2036	349 753.50 €	114 408.55 €	6 610.34 €	121 018.89 €	235 344.95 €
▶ 2037	235 344.95 €	116 570.87 €	4 448.02 €	121 018.89 €	118 774.08 €
▶ 2038	118 774.08 €	118 774.08 €	2 244.81 €	121 018.89 €	0.00 €
		17 452 640.41 €	* 2 869 841.30 €	* 20 322 481.71 €	

V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses

La prise en compte progressive du transfert à la Métropole du produit de la Taxe d'Aménagement a entraîné une baisse régulière jusqu'en 2019 de **l'attribution de compensation** versée par la Ville (chapitre 014). Le montant pour 2019 est de 681 725 €, en baisse d'environ 3,16% par rapport à 2018. A compter de 2019 et, sans nouveau transfert de compétence, le montant de l'AC sera figé à sa valeur de 2019.

Le prélèvement **FPIC** est estimé à 35 000 € en 2019 contre 36 243 € en 2018.

Des provisions pour le passage éventuel de **mise en non-valeur** (chapitre 65) et **d'annulation de titres sur exercices antérieurs** (chapitre 67) sont comme chaque année inscrites pour un montant d'environ 21 600 € au chapitre 67 et de 16 000 € au chapitre 65 afin de répondre aux situations **d'effacement de dette** suite à des procédures de rétablissements personnels.

I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante

Les produits des services, du domaine et de la gestion courante sont issus :

- des participations des usagers au financement des services dont ils sont utilisateurs (cantines, crèches, ateliers...);
- de la valorisation du domaine public ou privé communal (loyers, charges...);
- du paiement des permis de stationnement accordés (terrasses, échafaudages...);

Concernant **les produits des services (chapitre 70)**, ils reculent par rapport à 2018, du fait notamment de :

- la baisse des recettes liées aux activités « séjour » de -5 737 € du fait de l'ajustement des recettes aux nombres réels de participants inscrits à ce jour ;
- la baisse des recettes CAF pour les activités petite enfance par rapport à 2018 (-22 426 €) du fait de l'évolution du cadre réglementaire relatif aux congés annuels ;
- la baisse des recettes de mise à disposition des équipements sportifs communaux.

A noter la baisse des recettes relatives aux activités loisirs (-20 000 €) compensée par l'augmentation des recettes liées au périscolaire (+30 000 €) du fait du basculement des recettes des frais de garderie du mercredi vers les activités périscolaires au lieu de l'accueil de loisirs ainsi que du fait de la prise en compte de la fréquentation.

A l'inverse, le secteur culturel, notamment porté par la progression de l'Ariel, présente une augmentation des produits de 14,16% par rapport à 2018.

Enfin, le volet communication est en forte hausse (+120% par rapport à 2018), du fait du succès rencontré par la vente des espaces publicitaires dans le mag de la commune suite à son changement de mode de diffusion plus qualitatif.

II- La fiscalité

Au vu de la notification des bases fiscales prévisionnelles et du taux d'évolution de 2,2% déterminé par le gouvernement, les prévisions budgétaires marquent une évolution des produits de la **taxe d'habitation** et de la **taxe foncière** est progression par rapport à 2018. Le taux d'évolution des bases retenues est de +1,8%.

Les taux d'imposition inchangés sont les suivants :

Taxe d'habitation	13,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,95%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,64 %

Les recettes issues du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sont calées sur les réalisations de 2018, en augmentation donc par rapport aux prévisions budgétaires qui s'inscrivaient dans le cadre d'un scénario de sortie de dispositif (271 000 €).

La taxe sur l'électricité comme la taxe sur les droits de mutation sont alignées sur la recette médiane constatée sur les derniers exercices.

III- Les dotations et subventions

La commune enregistre une nouvelle baisse de sa population INSEE qui passe de 19 863 habitants à 19 563 habitants. La dotation forfaitaire est estimée à 1 827 341 € sur la base d'une **perte liée au double effet « population »** (-31 174 €) / **« écrêtement »** (-46 368 €) **soit -77 541 €.**

La **Dotation de Solidarité Urbaine** est inscrite en progression du fait de l'éligibilité de la commune à la part bonifiée dite « cible » de la DSU. La prévision budgétaire est de 614 391 €.

La **Dotation Nationale de Péréquation** augmente de 10% par rapport à 2018.

Concernant la **Dotation de Solidarité Communautaire**, elle va progresser à compter 2019, la Métropole Rouen Normandie consentant à la Ville de Mont-Saint-Aignan une aide annuelle supplémentaire de 50 000 € (doublant ainsi l'aide de la Métropole en faveur du soutien des collectivités pour la gestion des piscines) qui sera versée dans le cadre de la DSC.

En investissement, une prévision de **630 000 € de subventions d'équipements** a été inscrite, et correspond à plusieurs demandes de subvention relatives aux travaux d'améliorations du Centre Technique Municipal, aux travaux au sein des écoles municipales et des équipements sportifs, aux dépenses d'équipement du centre culturel, à l'embellissement des espaces verts, aux travaux d'accessibilité de divers bâtiments.

Les subventions prévisionnelles sont ventilées comme suit :

FSIC	228 250 €
DETR	102 256 €
Région Normandie	36 983 €
Département de Seine-Maritime	135 417 €
DRAC	92 458 €
Fondation patrimoine	16 667 €
Total	630 000 €

IV- Les cessions

Deux cessions seront réalisées en 2019 :

- la vente de la maison Berthelot estimée à 540 K€ ;
- la vente de la résidence du golf (Séminor) à hauteur de 660 K € (estimation très prudentielle).

La commune souhaite conserver une certaine vigilance sur la gestion de ce dossier et s'appuie aujourd'hui sur un montant de recettes extrêmement prudent. Dans les plus brefs délais, la collectivité va lancer un appel à projet (sur la base d'un cahier des charges) dans lequel elle souhaite céder cette résidence et figer (au minimum) trois de ses priorités :

- améliorer la gestion locative par une proximité renforcée avec les résidents et un traitement qualitatif des demandes. Le repreneur aura une obligation de maintien des résidents dans leur logement ;
- impulser une réhabilitation thermique des bâtiments à moyen terme ;
- mettre en place une démarche de co-construction avec les résidents et habitants du quartier visant à l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, conformément à la stratégie financière de la commune et à la démarche de valorisation du patrimoine communal, plusieurs opérations de cessions immobilières seront engagées au cours de l'année 2019 afin de permettre leur encaissement sur l'exercice 2020.

V- Le recours à l'emprunt

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2019 pour financer les dépenses d'équipement qui seront financées par l'autofinancement de la Ville et les subventions.

VI- Produits financiers et produits exceptionnels

Dans le cadre du mécanisme global de valorisation des transferts à la Métropole, un dispositif de prise en charge, par cette dernière, du remboursement des emprunts ayant servi à financer des compétences transférées a été approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

A défaut d'emprunts affectés à ces compétences, un niveau de dette « théorique » a été estimé.

La Métropole versera, chaque année et jusqu'à extinction de cette dette fictive (15 ans) une dotation couvrant, en fonctionnement comme en investissement, les annuités simulées. Cette recette représente cette année près de 41 584 € pour la Ville.

Budget annexe eurocéane

La contrainte pour compensation de service public, versée chaque année au délégataire, poursuit son recul prévu au contrat conclu fin de 2012. Elle est portée, avant actualisation, à 376 538 € arrondie budgétairement à 379 000 €

Le délégataire reversera pour sa part 14 500 € de redevances d'utilisation de l'équipement ainsi que 4 900 € de frais de contrôle.

Le « plancher » de la compensation sera atteint en 2020, avec une compensation hors actualisation de 374 430 €.

Enfin, la charge du contrat de dette toujours en cours, conclu pour financer la restructuration de l'équipement représente 35 908 € sur 2019, en forte baisse par rapport à 2018 du fait de la fin d'un des deux contrats de prêts.

BP 2019 - EQUILIBRE D'ENSEMBLE				
		BP 2019		BP 2019
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	82 000,00	70 Produits des services	
	012 Charges de personnel		73 Impôts et taxes	
	65 Charges de gestion courante	5,00	74 Dotations et subventions	
	014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion	469 400,00
	66 Charges financières	6 000,00	013 Atténuations de charges	
	67 Charges exceptionnelles	391 987,00	76 Produits financier	
	68 Provisionnement		77 Produits exceptionnels	40 500,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	479 992,00	TOTAL RECETTES REELLES	509 900,00
	Opération d'ordre entre sections	20 000,00	Opération d'ordre entre sections	
	Virement à l'investissement	9 908,00		
TOTAL DEPENSES ORDRE	29 908,00	TOTAL RECETTES ORDRE	-	
TOTAL	509 900,00	TOTAL	509 900,00	
			076-217604511-20190207-2019-02-06-2-BF	
			Accusé certifié exécutoire	
			Réception par le préfet : 14/02/2019	
		BP 2019		BP 2019
Investissement	16 Remboursement dette	29 908,00	024 Produits des cessions	
	2.. Dépenses d'équipement (PPI)	-	10 Dotations et fonds propres	-
	13 Subventions d'équipement et am.		13 Subventions d'équipement	
	10 Dégrèvement TLE		16 Recours à l'emprunt	
			27 Prise en charge dette - Métropole	
	TOTAL DEPENSES REELLES	29 908,00	TOTAL RECETTES REELLES	-
	Opération d'ordre entre sections		Opération d'ordre entre sections	20 000,00
	Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
			Virement du fonctionnement	9 908,00
	TOTAL DEPENSES ORDRE	-	TOTAL RECETTES ORDRE	29 908,00
TOTAL	29 908,00	TOTAL	29 908,00	
TOTAL GENERAL	539 808,00	TOTAL	539 808,00	